

Une généalogie des organisations de partis

par Daniel-Louis SEILER,

Professeur ordinaire à l'Université de Lausanne.

★

« Si, dans la connaissance de sens commun, les phénomènes et les apparences se reproduisent spontanément comme réalité (...), ce n'est pas qu'ils soient plus proches de la surface et de la perception sensorielle, c'est tout simplement que l'apparence phénoménale des choses est le produit spontané de la praxis quotidienne (...). Cependant le monde tel qu'il se manifeste à l'homme, dans l'activité et le trafic, (...), n'est pas le monde réel, bien qu'il en ait la « consistance » et l'« efficacité ». C'est le monde de l'apparence. » (Karel Kosik, p. 14).*

C'est sous l'angle institutionnel, qu'à la suite de Michels, les partis furent étudiés : l'organisation ne constitue-t-elle pas leur aspect le plus matériel ? Certes, car elle permet de distinguer le fait « parti politique » du phénomène partisan en général. Dans la définition en forme d'inventaire qu'ils donnent des partis, Lapalombara et Weiner sur les quatre éléments qu'ils ventilent n'en attribuent pas moins de trois à l'organisation : sa continuité, sa permanence et sa visibilité aux échellons locaux et nationaux, son adaptation à la recherche des électeurs et à la lutte pour le soutien populaire (1).

Au-delà du caractère factuel de bien des travaux sur les organisations de partis, les recherches de Duverger marquent un tournant et c'est par rapport à elles que s'articule notre problématique. On peut isoler deux éléments distincts dans sa contribution. Le premier touche à la morphologie des partis : la typologie des organisations partisans. Le second,

* KOSIK Karel, *La dialectique du concret*, Paris, Maspéro, 1970, p. 14.

(1) LAPALOMBARA J. and WEINER M. *Political Parties and Political Development*, Princeton : Princeton University Press, 1966, p. 6.

plus profond, analyse la structure même de l'encadrement partisan : la typologie des cercles de participation (2). De ces deux apports seul le premier, qui concerne l'organisation des partis politiques, nous intéresse ici. Il servira de trame de départ à un modèle structural et génétique visant à rendre compte de l'ensemble des organisations partisans œuvrant en Occident ; intégrant ainsi les principaux types organisationnels qui furent ajoutés ou opposés à la perspective de Duverger (3).

1. Cadre théorique.

Le but de cette communication est de proposer un modèle décrivant et expliquant la généalogie des organisations de partis politiques. Les organisations partisans sont analysées pour elles-mêmes. L'hypothèse de travail est donc que *l'organisation d'un parti n'est pas le reflet de son idéologie mais de sa structure*. On la ventilera ainsi :

H.1. les organisations de partis peuvent être étudiées pour elles-mêmes sans références idéologiques ou de programmes ;

H.2. l'organisation constitue une adaptation exprimant la logique de transformation de la structure du parti ;

H.2.1. adaptation au terrain, c'est-à-dire le système politique ;

H.2.2. adaptation à ou aux adversaires, c'est-à-dire le système de partis ;

H.2.3. adaptation aux ressources, c'est-à-dire à l'électorat potentiel.

Par *organisations* on entend suivant Rolf Ziegler « des systèmes sociaux ayant un nombre déterminable de membres, une identité collective et des programmes de comportement servant à atteindre des buts spécifiques » (4). On y ajoutera que les buts spécifiques sont la structure :

(2) DUVERGER Maurice, *Les partis politiques*, Paris, A. Colin, 1967.

(3) BLONDEL Jean, *Political Parties*, London : Wildwood House, 1978.

BORELLA François, *Les partis politiques dans l'Europe des neuf*, Paris, Le Seuil, 1979.

CHARLOT Jean, *L'UNR, étude du pouvoir au sein d'un parti politique*, Paris, A. Colin, 1967.

CHARLOT Jean, *Le phénomène gaulliste*, Paris, Fayard, 1970.

CHARLOT Jean, *Les partis politiques*, Paris, A. Colin, 1971.

CROTTY William, *Approaches to the Study of Party Organization*, Boston : Allyn and Bacon, 1968.

(4) ZIEGLER Rolf, « Organisation », in KÖNIG R., *Sociologie*, Paris, Flammarion, 1972, p. 256.

Cf aussi ETZIONI Amitai, *L'organisation vivante*, Gembloux, Duculot/S.

l'organisation est programmée pour refléter cette structure et ses lois de transformation.

Par structure — que le vulgaire confond souvent avec organisation ou institutions — on entend, suivant Lévi-Strauss : « En premier lieu, une structure offre un caractère de système. Elle consiste en éléments tels qu'une modification quelconque de l'un d'eux entraîne une modification de tous les autres » (5).

Dans un premier temps cet article s'efforcera de retracer la structure partisane derrière l'évolution du phénomène parti politique et son origine : c'est-à-dire sa genèse. Dans un deuxième temps on s'attachera à la traduction de cette structure dans des organisations adaptées à la nature du système et du conflit politiques. Enfin la conclusion traitera de l'évaluation des hypothèses.

2. La structure des partis politiques.

S'interroger sur la raison d'être des partis politiques signifie évoquer leur origine et les fonctions qui les engendrèrent ainsi que celles qui assurent leur pérennité dans le système actuel. Le problème de l'origine des partis se trouve en partie résolu par la manière dont on définit ces derniers.

2.1. Position du problème.

Les politistes (6) s'accordent pour admettre que si le mot *parti* s'emploie depuis longtemps, la réalité qu'il recouvre aujourd'hui est récente. Jean Charlot relève son usage chez le Cardinal de Retz et chez Bossuet, « La Bruyère condamne même l'esprit de parti » (7). Cependant le terme revêt-il la même acception qu'aujourd'hui ? Non répond Charlot, « le mot est longtemps synonyme de 'tendance' ; il n'évoque nullement une organisation politique institutionnalisée (...). Il convient donc, sans négliger ce passé linguistique qui colore parfois la réalité d'aujourd'hui, de ne pas céder à l'illusion du langage qui nous incite à croire que sous le même mot de 'parti' se cache la même chose » (8). L'existence des partis politiques tels que nous les connaissons aujourd'hui constituerait donc un phénomène récent si on entend par *parti* une « organisation politique institutionnalisée ».

(5) LEVI-STRAUSS Claude, *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1958, p. 306.

(6) Ce n'est l'avis des historiens, cf ROSS-TAYLOR L., *Party Politics in the Age of Caesar*, Berkeley : University of California Press, 1949.

(7) CHARLOT J., *Les partis...*, op. cit., p. 5.

(8) *Ibid.*

Encore qu'il faille alors dénier cette qualité aux factions armées et fortement organisées de jadis comme, par exemple, la « *Ste Ligue* » animée par les Guise ou les « *Têtes rondes* » dévouées à Cromwell ?

La perspective énoncée par Jean Charlot devient acceptable si on entend *institutionnalisée* au sens d'*incorporée* défini par Lipset et Rokkan (9).

En effet, le phénomène partisan n'apparaît pas sous cette forme avant le milieu du XIX^e siècle et selon une chronologie qui varie notablement d'un pays à l'autre. En revanche est-il légitime de ne voir entre les « partis » de jadis et ceux d'aujourd'hui qu'une simple concordance sémantique ?

Il semble qu'il faille distinguer d'une part entre les *partis politiques* et le *phénomène partisan* de l'autre.

2.1.1. *Le phénomène partisan*, entendu dans son acception large, représente un phénomène ancien. Littré donne en effet du parti politique une définition — « union de plusieurs contre d'autres qui ont un intérêt, une opinion contraire » — qui s'applique aussi bien aux partis organisés et institutionnalisés qu'aux ligues, aux factions ou aux coteries. Il se réfère ici à l'action de *prendre parti* et, pour atteindre à la dimension politique, il importe d'ajouter à la définition de Littré les mots « afin de conquérir ou d'exercer le pouvoir ».

On prend *parti* contre d'autres groupes : le phénomène partisan — c'est-à-dire l'action de prendre *parti* — implique l'obligation de choisir son camp, de devenir *partie* prenante dans un conflit. Donc, le phénomène partisan ne revêt un sens que dans une logique d'opposition entre, au moins, deux termes dont chacun ne se comprend que par rapport à l'autre. La ligne de démarcation entre les groupes antagonistes se trace en fonction des intérêts ou des opinions divergentes. D'ordinaire, intérêts et opinions s'entremêlent, les secondes servant souvent à justifier les premiers. A ce stade de l'effort de définition se trouvent englobées deux structures : celle qui se traduit dans les groupes de pression et celle qui subsume les partis actuels. En introduisant la notion de prise en charge totale ou partielle du pouvoir, on limite le phénomène partisan aux partis politiques actuels, à leurs ancêtres ainsi qu'à leurs substituts fonctionnels. En effet, d'une part on découvre « des regroupements plus ou moins durables, inorganiques et parfois occultes, chargés de défendre tel intérêt, de promouvoir telle action, d'obtenir tel avan-

(9) LIPSET S.M. and ROKKAN S., *Party Systems and Voter Alignments*, New York : The Free Press, 1967.

ROKKAN Stein, *Citizens, Elections, Parties*, Oslo : University Press, 1970.

ROKKAN Stein, « The Growth and Structuring of Mass Politics in Western Europe », *Scandinavian Political Studies*, 1970, vol. 5, pp. 65-83.

tage. Ces partis, coteries, camarillas, sont en pratique très proches de ce que l'on appellerait aujourd'hui des groupes d'intérêts ou des groupes de pression » (10). Le développement des assemblées représentatives va transformer certains de ces proto-groupes de pression en proto-partis : il « ne s'agit plus seulement de représenter des réalités auprès du souverain, de le conseiller et de le limiter, mais de prendre en charge, fût-ce partiellement, le pouvoir » (11). Les proto-partis peuvent naître — hors des assemblées et conseils, — comme fruits des désordres et troubles sociaux ou dynastiques sous forme de ligues ou de factions armées. Ainsi Armagnacs et Bourguignons, Huguenots et Ligueurs ou Cavaliers et Têtes rondes constituent-ils d'authentiques proto-partis. Ne représentent-ils pas « *des unions de personnes contre d'autres qui ont un intérêt, une opinion contraire* », afin de conquérir ou d'exercer le pouvoir, en tout ou en partie ?

2.1.2. Les *partis politiques* contemporains représentent une *adaptation* de la structure partisane aux *conditions* actuelles de la conquête ou de l'exercice du pouvoir. « Ces nouvelles formations sont des enfants de la démocratie, du suffrage universel, de la nécessité de recruter et d'organiser les masses » (12). Cette mutation dans le mode de gouvernement provoqua la traduction du phénomène partisan dans une organisation nouvelle : les *partis politiques*. On les définira,, à la suite de Raymond Aron, comme « *des groupements volontaires, plus ou moins organisés, qui prétendent, au nom d'une certaine conception de l'intérêt commun et de la société, assumer seuls ou en coalition, les fonctions de gouvernement* » (13). Cette définition permet de cerner les groupements politiques au moyen des objectifs qu'ils s'assignent : les uns, les partis, entendent « assumer les fonctions de gouvernement », c'est-à-dire contrôler la prise des décisions politiques ; les autres, les groupes de pression, tenteront d'arracher une décision particulière. Elle permet également de les distinguer par l'ambition de leur projet : les partis sont animés par une « certaine conception de l'intérêt commun », donc par la défense d'un projet global, voire d'une option en termes de société ; tandis que les groupes de pression se font les porteurs d'intérêts particuliers, sectoriels ou catégoriels.

La définition d'Aron se fonde sur les finalités qui animent l'action des partis.

(10) BORELLA F., *op. cit.*, pp. 18-19.

(11) *Ibid.*, p. 19.

(12) WEBER Max, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959, p. 141.

(13) ARON Raymond, *Démocratie et totalitarisme*, Paris, Gallimard, 1965, p. 117.

Quant aux moyens, ils sont censés se choisir dans l'arsenal des « armes » légales : l'accès aux fonctions gouvernementales s'effectue par la voie électorale. Pour ce faire, la conception aronienne présuppose également la libre compétition entre les partis et « s'applique difficilement aux partis monopolistiques, une fois qu'ils ont pris le pouvoir. Le parti tel que nous le connaissons aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne ou en France, est, par nature, en compétition avec d'autres. A partir du moment où il n'a plus de rivaux, il change de nature » (14).

Le parti politique moderne ne constitue donc pas la manifestation ultime de la structure partisane et peut engendrer un mode nouveau d'organisation, le *parti monopoliste*. Il n'en élimine pas davantage les formes plus anciennes : ligues et factions armées ou non subsistent là où l'accès aux fonctions gouvernementales reste l'apanage d'une clique. Elles peuvent aussi devenir le mode d'expression de *desperados* minoritaires qui ne se résignent pas à la marginalité politique.

2.1.3. En faisant le point, on découvre une nette structuration dichotomique du champ des forces politiques. D'un côté se situent celles qui, au nom d'un projet global, entendent assumer les fonctions de gouvernement ; elles relèvent du *phénomène partisan*. De l'autre agissent celles qui au nom d'un projet particulier ou limité, s'efforcent d'exercer une influence constante ou ponctuelle sur ceux qui détiennent les fonctions de gouvernement ; elles ressortissent au *phénomène de la pression politique* (15).

La structure du phénomène partisan s'incarne donc dans le processus de prise de parti, en un combat pour la conquête ou l'exercice des fonctions de gouvernement et ce au nom d'une certaine conception de l'intérêt général. Avec l'émergence des masses dans le jeu politique naît le phénomène partisan. On ne peut en user pour désigner des cliques occultes qui, au sein d'un « entourage », jouent les éminences grises auprès d'un tout puissant monarque. Qu'elles soufflent le « vent de l'histoire » ou se laissent porter par lui, les masses représentent à la fois un enjeu et l'acteur principal du jeu politique qui débute avec l'instauration du suffrage universel. Leur mobilisation deviendra cruciale pour accéder aux fonctions de gouvernement. En effet à l'origine intermittent — l'appel au soulèvement ou à la guerre civile contre un souverain à la légitimité contestée ou contre un usurpateur — le recours aux masses deviendra régulier avec l'usage des mécanismes de participation populaire.

(14) *Ibid.*, p. 118.

(15) SEILER Daniel-Louis, *La politique comparée*, Paris, A. Colin, 1982.

En définitive la mobilisation des masses ne s'opère que dans une situation conflictuelle, ainsi le conflit et le phénomène partisan ont entre eux un étroit cousinage (16). La structure partisane s'ajuste donc aux conditions imposées par les affrontements politiques. Face à un Etat faible mais dénué de mécanismes de participation, elle ajustera son organisation aux nécessités d'une tactique insurrectionnelle ; face à un Etat plus fort mais contesté, elle se traduira en deux modes organisationnels : soit par les ligues, soit par des groupes terroristes clandestins. En revanche l'introduction des mécanismes de large participation et le renforcement du système représentatif favoriseront son incorporation dans les partis politiques contemporains. Cependant l'institutionnalisation doit affecter le système de partis dans sa totalité. Si un camp écrase l'autre, comme l'affirme Aron, le parti change de nature ou, plus spécifiquement, la structure partisane change d'insertion et on assiste à une compénétration entre le parti et l'Etat. Face à l'empire du parti-Etat, des formes anciennes de résistance partisane peuvent renaître.

2.2. Historique.

Les partis politiques proviennent du phénomène partisan qui, lui-même, naît des conflits engendrés par l'existence de conceptions et d'intérêts opposés dans la manière d'exercer les fonctions de gouvernement, c'est-à-dire la structure partisane.

Au commencement était le conflit... mais pourquoi des divergences de conceptions et d'intérêts ? Question aujourd'hui simpliste, pourtant le fait partisan se vit souvent nié, parfois considéré comme une atteinte grave au bien public. Contemporain de la *Glorious Revolution*, et donc du début de la structuration partisane opposant *Tories et Whigs*, Bolingbroke n'en voue pas moins les partis aux gémonies (17) ! Cent ans plus tard et à l'aube du système de partis aux Etats-Unis, Madison réprouvait les luttes partisans tout en y prenant la part que l'on sait. Si Thomas Jefferson et Alexander Hamilton agirent en chefs de partis, dans l'acception moderne du terme, John Adams et son fils John Quincy Adams ne s'y résignèrent jamais (18). Il fallut longtemps au

(16) ROKKAN Stein, *Approaches to the Study of Political Participation*, Bergen : Christian Michelsen Institute, 1962.

ROKKAN Stein, « Electoral Mobilization, Party Competition and National Integration », in LAPALOMBORA and WEINER, *op. cit.*, 1966.

(17) SARTORI Giovanni, *Parties and Party Systems*, New York : Cambridge University Press, 1976.

(18) HOFSTADTER Richard, *The Idea of a Party System. The Rise of Legitimate Opposition in the United States, 1788-1840*, Berkeley : University of California Press, 1970.

phénomène partisan pour dissiper le brouillard scolastique qui, au nom du Bien commun, l'occultait et se faire reconnaître par la conscience politique. Plus près de nous le nationalisme prendrait le relais du thomisme et Charles de Gaulle trouverait des accents d'une mordante ironie pour stigmatiser « les jeux stériles des partis ». Car accepter le phénomène partisan signifie admettre la réalité du conflit et, ce faisant la dysfonctionnalité — donc l'imperfection — de la Société globale. L'hétérogénéité des sociétés constitue un fait admis de longue date, mais celle-ci était perçue comme une diversité organisée en fonction de la division sociale du travail, reflétant un ordre, et contribuant à l'harmonie du tout. Or dès le moment où, au sortir du Moyen Age, les Etats s'édifient, le contrôle politico-religieux s'atténue et la contrainte l'emporte sur le consentement. Plus complexes et moins contrôlées idéologiquement, les collectivités humaines réassemblées sous la houlette des Etats absolutistes — au sens marxiste du terme — recèlent maintes contradictions qu'accroissent la révolution industrielle et le « développement » (19). L'édification de l'Etat au profit du souverain, et la dépossession politique des féodaux qu'elle entraîne, ouvre la porte à l'appel aux masses. Les luttes communales feront le reste, tandis que la révolution bourgeoise forgeant l'idéal démocratique donnera progressivement le jour aux partis politiques au sens contemporain.

Deux modes de transformation de la structure partisane en partis politiques existent en Occident et peuvent s'illustrer par les cas français et anglais. « La démocratisation, sous forme de l'extension du droit de suffrage et de la création de partis, a succédé en Angleterre à l'évolution constitutionnelle de l'exercice du pouvoir. La différence fondamentale entre l'évolution politique, en Grande-Bretagne et en France tient aux relations autres entre ces deux phénomènes. L'exercice constitutionnel du pouvoir a été, en Grande-Bretagne, antérieur à la démocratisation, en France il a été retardé par les tentatives révolutionnaires de démocratisation » (20). En Angleterre et après quelques affrontements violents le phénomène partisan sera, dès 1688-1689, canalisé par l'institution parlementaire. En France, par exemple, l'ère des violences, révolutionnaires et autres, se prolongera jusqu'à l'instauration de la III^e République. Dans le premier cas les partis résultèrent de l'action des groupes parlementaires et de la fédération des comités électoraux organisés dans une formation nationale. Dans le second ils se formeront sur le terrain, dans le feu des luttes sociales et politiques.

(19) FOSSAERT Robert, *La société*, t. 3, 5 et 6, Paris, Le Seuil, 1978, 1981, 1983.

(20) ARON R., *op. cit.*, p. 102.

2.3. Synthèse.

Pour remplir leurs multiples fonctions, les partis politiques se dotent d'organisations visant à mobiliser leurs électeurs potentiels afin de gagner la bataille électorale. Agents d'expression et d'intégration du conflit, les partis contemporains ont adapté leur action à un niveau élevé d'institutionnalisation des clivages : les débats électoraux et parlementaires. Il nous paraît dans la logique même des partis d'occuper tout le champ politique. Ce tant par leur histoire, qui en fait une mutation du phénomène partisan et la résultante des conflits, que par leurs fonctions de médiation des camps antagonistes qu'ils défendent et pour qui ils négocient.

C'est par leur organisation que ces agents conflictuels et intégrateurs apparaissent comme des forces institutionnalisées et même comme des appareils (21).

Face à l'organisation des partis politiques, on peut maintenant cerner la réalité structurale des partis et du phénomène partisan : camp engagé dans un conflit — ou si l'on préfère, versant d'un clivage — présentant un caractère persistant et ce afin de pouvoir exercer les fonctions de gouvernement après une mobilisation des masses.

3. Morphologie des organisations partisans.

Au centre de la problématique de l'analyse des organisations de partis une typologie fit recette : l'opposition entre *partis de cadres* et *partis de masses*. Tout en retenant certains types intermédiaires et hybrides — les partis indirects ou chrétiens — la classification due à Maurice Duverger souffrait trop d'exceptions pour atteindre à l'exhaustivité. Par ailleurs, l'évolution ultérieure des forces politiques a frappé d'obsolescence certains types de partis ; ainsi le parti de cadres tend, non à disparaître, mais à évoluer vers d'autres formes qui ne sont pas néanmoins des partis de masses. Jean Charlot proposa, dans son ouvrage désormais classique sur le gaullisme, une typologie ternaire comprenant, partis de notables, partis de militants et partis d'électeurs (22).

Complémentaires de la typologie de Duverger, celles de Charlot ou de Kirchheimer (23) mêlent encore des considérations touchant à l'idéologie des partis observés avec les modes d'organisation. Critiquant l'unidimensionnalité de la typologie de Duverger, Jean Charlot conteste la

(21) Au sens de FOSSAERT, *op. cit.*, t. III.

(22) *Le phénomène gaulliste*, *op. cit.*

(23) KIRCHHEIMER Otto, in LA PALOMBARA et WEINER, *op. cit.*

validité de la variable choisie — l'organisation — : « est-elle stratégiquement la meilleure (...) ? On peut en douter. D'abord ce n'est pas une variable propre aux seuls partis politiques, mais à toutes les grandes organisations. Ensuite et surtout, loin d'exprimer et de pouvoir résumer en quelque sorte les autres aspects de la réalité partisane, la variable organisationnelle a une forte autonomie » (24).

Nous partageons le point de vue de Charlot : la variable d'organisation constitue à elle seule un mauvais critère. Nous avons en effet suggéré une taxinomie des partis axée sur les clivages politiques (25).

En revanche, et compte tenu de l'autonomie de la variable « organisation », il s'avère fort utile d'établir une taxinomie qui recense les modes choisis par les partis pour mobiliser leurs électeurs potentiels.

La figure ci-contre résume une lecture de Duverger et de Charlot, les conceptions de Siegmund Neumann étant introduites de surcroît (26). Resitués dans une perspective génétique et structurale, ces différents points de vue, loin de s'opposer, s'intègrent. On abordera les fondements sur lesquels il repose avant de procéder au recensement des éléments du tableau.

3.1. Le phénomène « parti politique » apparaît avec le fait électoral dès son élargissement au plus grand nombre : il résulte de changements survenus dans le système politique. La mutation que subit le phénomène partisan avec l'irruption de la politique électorale de masse se concrétise par l'émergence d'organisations visant à mobiliser les citoyens pour gagner les élections ou, à défaut, de faire élire le maximum possible de parlementaires (27). Les nouvelles organisations partisanses se ressentent — à l'instar de toutes les organisations — de leur origine et de la manière dont s'amorça leur développement initial. Inventées pour faire accéder le parti aux fonctions de gouvernement, d'ordinaire par la voie électorale, elles s'adaptent aux contraintes du terrain : mode de scrutin, cadre institutionnel, extension du droit de suffrage et évolution des moyens de communication sociale, dont les techniques de propagande.

Le tableau s'articule donc sur deux variables. La première est l'origine du parti ; elle revêt les valeurs A, B ou C selon que ce dernier doit le jour à un groupe parlementaire, à l'élection directe du président de

(24) *Les partis...*, p. 194.

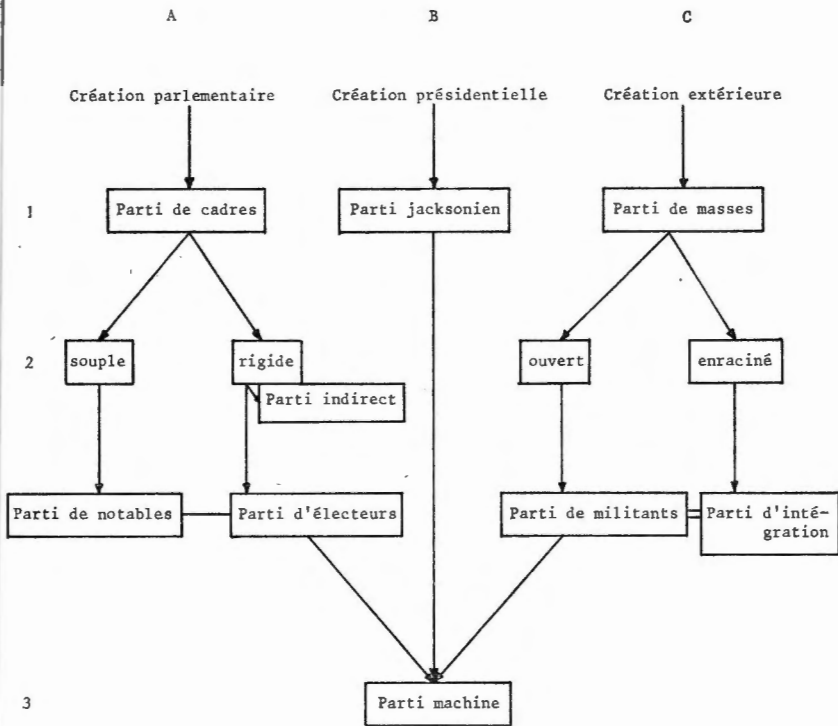
(25) SEILER Daniel-Louis, *Partis et familles politiques*, Paris, PUF, Thémis, 1980.

(26) NEUMANN Siegmund, *Modern Political Parties*, Chicago : The University of Chicago Press, 1955.

(27) STAMMER Otto, *Party Systems, Party Organizations and the Politics of New Masses*, Berlin : Institut für politische Wissenschaft an der Freien Universität, 1968.

la République ou à des initiatives extérieures aux sphères institutionnelles. Elle se développe en trois filières. La seconde variable est constituée par les règles du jeu électoral ; elle prend les valeurs 1, 2 ou 3 selon qu'on se trouve en présence d'un système représentatif limité, compétitif et ouvert ou d'un « Etat spectacle » (28).

Les niveaux fonctionnels décrits par la seconde variable correspondent aux adaptations d'une organisation donnée aux conditions de son acti-



Lignages des organisations de partis

tivité ; en aucun cas elle ne détermine une évolution nécessaire. Un *parti de cadres* peut parfaitement survivre dans un cirque électoral du type de *l'Etat spectacle*, spécialement s'il dispose d'un électorat fidèle et peu perméable aux effets du déclin de la « Galaxie Gutenberg ». De même l'idéologie et la vigueur de la participation interne peuvent prémunir un *parti de militants* contre la tentation de se muer en *parti machine*.

(28) SCHWARTZENBERG Roger-Gérard, *L'Etat-spectacle*, Paris, Flammarion, 1977.

3.2. En reprenant les considérations de Raymond Aron (29) on discerne deux modes de formation des partis politiques. Ou « l'extension du droit de suffrage et de la création de partis » succède au constitutionnalisme et au système représentatif ; ou il la précède, la provoquant en quelque sorte. Dans le premier cas le phénomène partisan sera incorporé et intégré dans les institutions représentatives. Dans le second, il s'exprime dans la clandestinité ou dans la rue. Le premier cas englobe la filière parlementaire (A) qui naît et se développe en Grande-Bretagne, ainsi que la filière présidentielle (B), restée essentiellement américaine. Le second correspond aux partis de création extérieure qui, « continentaux » à l'origine, connaîtront un vif succès à l'Est et dans le Tiers-Monde.

3.2.1. *La filière A* illustre une situation où, avant l'avènement politique des masses, le phénomène partisan s'exprimait dans l'activité parlementaire. Les partis apparaissent d'abord sous la forme de groupes parlementaires de mieux en mieux organisés. Devant l'extension du droit de vote à des couches plus larges de la population, les parlementaires et les candidats mettent sur pieds des comités électoraux chargés d'inciter les nouveaux électeurs à s'inscrire sur les listes électorales, de récolter des fonds et d'assurer la propagande du candidat. Dans une troisième étape on assiste au regroupement des comités d'une même tendance en une fédération nationale : le parti des cadres est né (30). Ce mode d'organisation évoluera d'un point de départ où comptent surtout l'enregistrement des électeurs et la collecte des fonds, vers deux directions distinctes — souple ou rigide —, *cependant tous les partis issus de cette filière se caractérisent par la prééminence de leur groupe parlementaire*. Jadis les partis de cadres ne possédaient même pas de programme, laissant aux candidats le souci de rédiger leur profession de foi. Aujourd'hui ils se dotent tous d'un minimum programmatique.

3.2.2. Les *partis de cadres* peuvent évoluer se transformer en organisation rigides. Cette évolution résulte à la fois du mode de scrutin uninominal à un tour et de l'usage du droit de dissolution par le premier ministre. Elle se traduit dans une double centralisation. Une centralisation au plan parlementaire d'abord, qui se manifeste par le *parliamentary party*, dévoué à son chef et fortement encadré par les états-majors de direction politique — gouvernement ou *shadow-cabinet* — et de contrôle parlementaire — *leader* parlementaire et *whips*. Une centralisation au plan de la mobilisation, ensuite elle s'exerce sur l'organisa-

(29) Cf *supra*.

(30) DUVERGER M., *op. cit.*

tion des comités électoraux qui échappent au contrôle des élus et des candidats pour passer sous celui du *leader* tout-puissant. A ce stade — dont on ne trouve plus d'exemples aujourd'hui — les activités du parti demeurent intermittentes et son recrutement sélectif. L'extension du droit de vote à tous les citoyens provoqua le développement et la « nationalisation » des campagnes électorales qui amenèrent les partis à occuper tout le terrain électoral y compris aux échelons locaux et régionaux. Confrontés à ces nouvelles données les *partis de cadres rigides* se rapprochèrent du modèle des *partis de masses* et ce sur deux points : le recrutement d'adhérents qui paient une cotisation, voire de militants, et l'acquisition d'un réseau minimal de permanents. Si les élections continuent à dominer la vie du parti, celui-ci demeure visible et assez actif entre les campagnes. L'organigramme partisan se coule dans les moules électoraux : sections locales orientées vers les élections municipales, regroupées en associations de circonscriptions qui constituent l'ossature du parti, le tout étant coiffé par l'organisation nationale coordonnant l'ensemble en même temps qu'elle assure la logistique du *leader* et du groupe parlementaire.

Le parti de cadres de forme rigide se manifeste dans deux types d'organisations qui répondent aux critères énoncés ci-dessus. Il se traduit, le plus souvent, de manière directe et suivant les termes de Charlot dans le *parti d'électeurs*. Il se distingue du *parti de masses* ou du *parti de militants* et même du *parti indirect* (cf infra) par deux éléments fondamentaux, l'un financier, l'autre de programme et de participation. Du point de vue financier d'abord, le *parti d'électeurs* n'alimente pas sa caisse électorale au moyen de cotisations de ses membres mais à partir de contributions volontaires de donateurs parfois modestes, le plus souvent fortunés. Les dons consentis par les entreprises privées constituent une part généralement décisive dans le budget tant de fonctionnement qu'électoral du parti (31). On peut considérer que, quelle que soit sa couleur politique, l'acceptation par un parti de recettes privées non limitées statutairement, représente le meilleur indice pour ranger un ex-parti de masses dans la catégorie des partis d'électeurs. Ce mode de financement n'empêche nullement le parti de recruter des membres qui cotisent sur une base régulière mais la cotisation reste d'un montant modeste, constituant plus une marque d'implication de l'adhérent qu'une source importante de revenus. Du point de vue de la participation à l'établissement de la ligne politique, si le parti

(31) PALTIEL K.Z., « Campaign Finance : Contrasting Practices and Reforms », in BUTLER D., PENNIMAN H.R. and RANNEY A. *Democracy at the Polls*, Washington D.C. : AEI, 1981, pp. 143-144.

d'électeurs possède des militants, ceux-ci pèsent peu sur son orientation et sur la prise de décisions en son sein ; celles-ci demeurent, en effet, l'apanage du chef, le groupe parlementaire jouant un rôle plus ou moins essentiel suivant les cas, mais toujours bien plus considérable que celui dévolu aux militants. De plus en plus, ces derniers concélébrent une grande liturgie partisane : la confection du *credo*, périodiquement ravalé ou renouvelé, et des programmes électoraux. Toutefois, textes sacrés et promesses électorales, ne lient le chef et les parlementaires que dans la mesure de leur bon plaisir. *La structure essentielle du parti de cadres est donc toujours présente même si sa forme s'est modifiée. Celle-ci d'aristocratique est devenue populaire.* « C'est pourquoi il ne répugne pas aux manifestations de masses, aux kermesses, à toutes ces formes de l'action politique auxquelles les partis de notable ne songent même pas et qui semblaient réservées aux partis de militants » (32). Le parti de cadres de forme rigide s'adapte également dans le *parti indirect*. Suivant Duverger, « il correspond au fond à une adaptation du mécanisme des vieux partis de cadres au XIX^e siècle : au lieu de notables traditionnels, choisis en raison de leur personne (titre ou richesse), les comités sont composés de notables « fonctionnels », représentants officiels d'organisations. Celles-ci réunissent elles-mêmes un très grand nombre d'adhérents : ainsi, les « masses » sont incluses dans le système, mais seulement de façon indirecte » (33). A côté des « affiliés collectifs » on recense, en quantité plus faible, des membres adhérant individuellement. Toutes les considérations énoncées au sujet des *partis de cadres* et *d'électeurs* — rôle du *leader*, du groupe parlementaire, du programme, des militants — valent également pour les partis indirects, mais à une exception : le financement qui vient des organisations affiliées. Les partis indirects révèlent la structure du parti de cadres de forme rigide, mais répondant aux impératifs du monde syndical britannique. Trois partis seulement s'insèrent encore dans la catégorie de *parti indirect* : les travaillistes britanniques, australiens et néo-zélandais.

Les *partis de cadres* peuvent aussi serrer leur origine de plus près et donner naissance à une forme souple d'organisation qui correspond au *parti de notables* proposé par Jean Charlot. Cette relative stagnation du processus d'organisation partisane résulte de la combinaison de deux facteurs interreliés : le mode de scrutin et les données du jeu parlementaire. Elle découle des modes de scrutin uninominal à deux tours où les techniques plurinominales majoritaires à un ou deux tours, ne favorisent pas la constitution de groupes parlementaires rigides. Elle subit

(32) CHARLOT J., *op. cit.*, p. 218.

(33) *Op. cit.*, p. 203.

également l'influence du jeu parlementaire ainsi le présidentielisme, le parlementarisme dualiste ou un régime parlementaire où le chef de l'Etat ne désigne pas le chef du parti vainqueur, contribuent à maintenir des groupes parlementaires flous et indisciplinés. Les partis de notables « ne visent pas (...) à grouper un nombre d'adhérents aussi élevé que possible, mais à réunir des notables : la qualité leur importe plus que la quantité. Ces notables sont recherchés soit à cause de leur prestige qui leur confère une influence morale, soit en vertu de leur fortune qui leur permet d'aider à couvrir les frais des campagnes électorales » (34). Ils sont aussi recherchés pour leurs aptitudes à réunir des fonds. Dans les partis de notables où les adhésions sont symboliques et les cotisations mal perçues, l'organisation repose sur les élus ; plus précisément elle fédère comités et élus locaux. Elle vit d'ailleurs une longue hibernation, ne s'éveillant que pour ponctuer quelques temps forts : les élections qui verront son gonflement, car professionnels, mercenaires et *nervi* rejoindront les notables ; mais aussi le congrès qui revêt un caractère plus vôtif encore que dans le cas des *partis d'électeurs*.

Les *partis de notables* semblent corrélatifs d'une certaine structure socio-économique rurale et provinciale. Hormis quelques partis conservateurs, libéraux et radicaux d'Amérique latine, ils tendent à se transformer en *partis d'électeurs* ; par exemple la *Fédération nationale des républicains indépendants*, parti de notables — se mua-t-elle en *Parti républicain*, parti d'électeurs. On constate alors qu'ils fonctionnent de façon souvent moins efficace que les partis d'électeurs d'origine rigide : peut-être le manque d'habitude...

3.2.2. La *filiale B* correspond à la même situation politique que celle qui vit naître les *partis de cadres*, mais dans le contexte particulier au régime présidentiel. Rapidement le jeu électoral va se concentrer et se nationaliser sur la conquête de la présidence. Dès la fin du XVIII^e siècle des clubs s'organisent pour tenter d'élire Thomas Jefferson à la tête des USA. Toutefois il faudra attendre les années 1830 pour assister à la fondation — pour Andy Jackson mais en fait par Martin Van Buren — du *parti jacksonien*. Inventé par les démocrates et adopté par les républicains, il atteindra un degré de perfection organique peu égalé au siècle dernier.

Le *parti jacksonien* apparaît comme une machine visant à élire le président. Pour ce faire il s'efforce d'occuper tout le terrain électoral — un solide réseau d'élus locaux et régionaux constitue un bon système

(34) *Ibid.*, p. 201.

d'encadrement des électeurs — mais aussi de coloniser l'administration qui devient un moyen de récompenser les « travailleurs d'élection » : le clientélisme est de rigueur. Il se dote également d'une bonne équipe de professionnels — *bosses et captains* — indispensable relais de la machine électorale. L'introduction puis l'extension du système des primaires a permis d'associer les masses à la désignation des candidats tout en évitant le partage du pouvoir avec des militants : celui-ci reste l'apanage de notables et d'élus. Ceux-ci bénéficient, de surcroît, d'une grande latitude d'action, la fidélité au parti se mesurant, non en termes de convictions ou de respect des programmes, mais à l'aune de l'activité déployée lors de la campagne présidentielle. Depuis le développement de la presse électronique le parti jacksonien s'est perfectionné pour devenir un *parti machine*. Comme son nom l'indique, il s'agit d'une machine à gagner les élections qui repose sur le travail de professionnels et non de militants. Ces « *pros* » sont rétribués soit par le parti, soit par des groupes de pression, soit par des fonctions électives, soit encore par des récompenses sous forme de sinécures administratives. L'organisation du parti est adaptée aux nécessités de ce que Schwartzberg nomme l'« *Etat spectacle* » (35) : service de presse, mise sur pieds de « manifestations spontanées », utilisation des « lignes ouvertes » qu'organisent les radios, service de commande et d'analyse des sondages, service de *marketing* politique, service chargé de la discussion avec les publicitaires, *talent scouts*, service formant les candidats à l'art d'user de la télévision et, *last but not least*, la collecte de fonds (36). Lors des campagnes électorales la machine se gonfle et s'ajoutent maints services comme ceux réglant les moindres déplacements du candidat ou traitant de cibles particulières : femmes, noirs, jeunes, minorités, personnes âgées, classes sociales, artistes, églises, etc. En fait à peine une campagne s'achève-t-elle que la machine se met à préparer la suivante. Faut-il préciser qu'elle ne s'encombre guère de préoccupations idéologiques ? Seul compte le nombre de suffrages engrangés et, pour ce faire, (presque) tous les moyens sont bons. Et les membres que

(35) CROTTY William, *Political Reform and the American Experiment*, New York : Crowell, 1977.

CROTTY William, *The Party Symbol*, San Francisco : W.H. Freeman and Co., 1980.

(36) DUNN Delmar, *Financing Presidential Campaign*, Washington D.C. : Brookings Institution, 1972.

ADAMANY D.W. and AGREE G.E. *Political Money*, Baltimore : John Hopkins University Press, 1975.

ALEXANDER Herbert, *Money in Politics*, Washington D.C. : Public Affairs Press, 1972.

deviennent-ils dans cette usine électorale (37)? En fait ils servent à élire au Canada et dans les états américains dénués de *primaries*, les candidats à la présidence et aux autres fonctions. Cette désignation — qu'elle soit ou non régie par les « primaires » — représente en elle-même une manifestation publicitaire : précédée par une véritable campagne électorale interne se déroulant sous l'œil complice des caméras de la télévision, elle culmine en apothéose par une convention qui tient à la fois de la gigantesque Kermesse, du *happening* politique, de la liturgie et du cirque Barnum.

3.2.3. *La filière C* — les *partis de masse* — représentait le *summum* de l'efficacité atteinte par une organisation partisane avant l'émergence du *parti machine*. Bien des *partis de masse* ne cèdent en rien aux machines électorales quant à la densité de leur organisation. La caractéristique majeure de cette filière de partis réside dans leur origine étrangère à la scène parlementaire. Soit qu'ils succèdent à des groupes armés, à des mouvements de résistance ou à des ligues ; soit qu'ils résultent d'une mobilisation populaire opérée dans le cadre légal des mouvements d'opinion, tous ces partis se créèrent à l'extérieur des mécanismes du système représentatif. Pour Maurice Duverger le *parti de masse* « cherche d'abord à faire l'éducation politique » et « les adhérents sont la matière même du parti, la substance de son action. Au point de vue financier le parti repose essentiellement sur ses membres » (38). Quatre traits circonscrivent le *parti de masse*, le financement, le rôle des militants, celui des élus et le programme. Le financement du parti repose sur les affiliés. Sur leurs cotisations d'abord qui, d'un taux plus élevé que dans les partis d'électeurs, sont parfois fixées sur une base mensuelle et de leur comptabilité découle la répartition des mandats de vote attribués aux unités constituantes — sections ou fédérations — en vue des congrès. Dans certains cas le montant de la cotisation varie en raison des ressources de chaque membre. Le parti prélève également sa part sur les revenus liés aux postes électifs et, parfois, à concurrence de montants élevés : chez les communistes, il prend la totalité ristournant un salaire de permanent aux élus nationaux. D'autres fonds viennent grossir les caisses — mais et le fait est important — ils proviennent du travail des militants : bals, kermesses, collectes lors de

(37) Le parti démocrate bénéficie, néanmoins, d'un certain bénévolat qui atteint le niveau du militantisme classique pour soutenir des candidatures plus « idéologiques » et généralement malheureuses : Gene McCarthy (1968), George McGovern (1972) and Ted Kennedy (1980). Sur le militantisme aux USA cf le « classique » : WILSON J.Q., *The Amateur Democrat*, Chicago : The University of Chicago Press, 1962 et WILSON J.Q., *Political Organizations*, New York : Basic Books, 1973.

(38) *Op. cit.*, p. 84.

réunions publiques, etc. Les partis de masse, sauf ceux conservant le goût de la clandestinité qui marqua leurs débuts, aiment faire étalage des résultats de leurs campagnes de souscriptions. Même si, comme le constatait déjà Michels (39), des tendances à l'oligarchie et à la personnalisation du pouvoir, les rongent le rôle des militants reste décisif : même manipulé le militant représente la conscience vivante du parti. L'élu voit son importance réduite d'autant : il est le mandataire du parti et la décision politique appartient aux instances statutaires. Certains partis de masse limitent la proportion d'élus dans les organes dirigeants ; ce qui n'empêche pas que l'influence due à leur prestige croisse d'autant plus que les projecteurs de l'actualité sont braqués sur eux. En revanche et quelque pût être l'ascendant qu'ils exercent sur la base, ils ne disposent jamais de la liberté d'action dont, par exemple, jouit encore le *Parliamentary Labour Party* face à l'appareil travailliste.

Comme dans presque tous les partis, le programme apparaît comme la chose des militants mais comme ces derniers jouent un rôle plus considérable, les partis de masse manifestent une propension plus grande à l'appliquer ; ceci explique le caractère plus idéologique qu'on leur prête. L'importance dévolue aux textes programmatiques tient aussi à l'origine de ces partis : créés à l'extérieur des enceintes parlementaires, ils se sont constitués, en quelque sorte, autour des programmes. Cette situation engendre bien des difficultés car, confrontés aux exigences du gouvernement, tous les partis sont amenés à trahir, plus ou moins, leurs engagements avec une tendance d'autant plus forte que ces derniers sont précis. Avec leurs militants nombreux et leurs programmes détaillés, les partis de masse vivent mal l'expérience du pouvoir : les gouvernements de coalitions fournissent d'heureux prétextes aux directions partisans, mais l'exercice majoritaire engendre bien des tensions internes, voire des scissions. Le *parti de masse* résistera d'autant mieux s'il a pu s'enraciner fortement et, en corollaire, embrigader ses troupes militantes. Ceci nous amène à distinguer deux formes : l'une rigide, enracinée et qui traduit le succès de la logique du parti de masse ; l'autre souple, ouverte et illustrant son relatif échec. On nommera, à la suite de Neumann, la première forme du vocable de *parti d'intégration* (40). Le but de ce type de parti est de se constituer en contre-société en encadrant ses membres dans un réseau d'associations qui les enserrera jusque dans leur vie quotidienne, devenant ainsi un *sozialghetto Partei*. Siegmund Neumann prend comme exemples de *partis d'intégration* les partis catholiques et socialistes d'Europe centrale

(39) MICHELS Robert, *Les partis politiques*, Paris, Flammarion, 1971.

(40) *Op. cit.*

au XIX^e siècle. Premiers utilisateurs de ce mode partisan : les socialistes dont l'organisation apparaît « comme un encadrement du berceau à la tombe, depuis l'association des crèches ouvrières jusqu'à la société athée de crémation (...) Le parti peut compter sur ces adhérents ; il prend en charge une bonne part de leur vie sociale » (41). La dissidence devient un acte difficile à poser qui entraîne un déchirement personnel et souvent familial profond. Les organisations « parallèles » du parti d'intégration non seulement assument la socialisation et l'enculturation politique des membres, mais encore constituent une appréciable source de financement. En effet, d'aucunes — caisses d'épargne, sociétés d'assurances, mutuelles, agences de voyage, voire syndicats — font des bénéfices sur lesquels le parti prélève une quote-part parfois plantureuse. En revanche, une telle organisation entraîne, par son fonctionnement même, une forte bureaucratisation, en même temps qu'elle secrète des tendances oligarchiques marquées (42). Ceci ne manque pas de provoquer un enfermement politique qui s'exprime par une insensibilité aux divers changements sociaux, lorsqu'il appert que ceux-ci n'ont pas été programmés par le parti. Ainsi face à « l'Etat spectacle » et aux *partis machine*, ils peuvent faire figure de dinausaires. Mais si le changement a été programmé de l'intérieur, le parti d'intégration n'éprouvera aucune peine à entrer dans l'emploi de parti unique monopoliste. Ces derniers — sauf création artificielle à la suite de quelque Putsch — ressortissent tous au mode d'organisation du *parti d'intégration*.

Si le modèle décrit ci-dessus hante les rêves de tout organisateur de *partis de masse*, bien peu y atteignent. Force leur est de se rabattre sur la formation politique des militants et de consacrer au débat l'énergie que leurs camarades plus fortunés des partis d'intégration investissent dans la gestion. Nous empruntons à Jean-Charlot l'expression de « parti de militants » pour désigner cette forme souple et ouverte du parti de masse. Plus vulnérable lorsqu'il se trouve affronté aux contraintes gouvernementales, le *parti de militants* risque aujourd'hui de s'orienter vers le modèle du parti machine. Dissidence et échec électoral peuvent pousser en ce sens. Il nous semble que, qui sait, le SPD allemand s'engage sur cette pente : la désignation d'un candidat chancelier, H.J. Vogel — en fait un *leader* — distinct du Président, Willy Brandt, constitue un pas encore modeste vers le parti machine.

3.3. L'arbre généalogique des organisations de partis nous dévoile que des formations issues des filières dites *partis de cadres* et *partis de masse*

(41) *Ibid.*, cité et traduit in CHARLOT, *op. cit.*, p. 209.

(42) Déjà décelée par Michels.

se sont transformées pour correspondre au modèle du *parti machine*. Ce phénomène affecte spécifiquement les sociétés industrielles occidentales les plus opulentes et les plus avancées dans la consommation de masse et la surinformation par les média surtout électroniques. Outre les États-Unis, qui l'inventèrent, le parti machine a gagné le Canada où les conservateurs et les libéraux l'adoptèrent ; plus récemment il a atteint l'Australie où les libéraux ont délaissé l'organisation en forme de partis d'électeurs. En Europe occidentale, l'Allemagne fédérale constitue un terrain propice à son acculturation : la reconstruction du système de partis sur des bases presque nouvelles à la Libération et la coupure du lien politico-syndical (43). La CDU forme déjà un parti machine (44) : tant son organisation que ses campagnes électorales en témoignent. Deux faits sont révélateurs : modérément conservatrice et très atlantiste, l'Union n'hésite pas, en 1981, à entamer le dialogue avec la jeunesse pacifiste et neutraliste, car il y a là un vivier électoral important ; affichant la référence chrétienne dans son sigle — le « C » — elle n'hésite pas à insérer de la publicité dans des illustrés dont le genre « cochon » est accusé, de même qu'elle acceptera, en 1976, les dons financiers d'un industriel de la pornographie (45).

Il existe donc différentes manières de prospecter ou d'embrigader l'électorat potentiel d'un parti. La structure « explorable » reste pratiquement la même, en ce qui concerne les pays à systèmes pluralistes compétitifs du moins.

4. Conclusion.

Nous avons perçu, dans un premier temps, l'évolution qui conduit à l'émergence des partis : factions cohérentes disputant le pouvoir au monarque d'abord, s'affrontant entre elles ensuite, qui pour l'exercer, qui pour le conquérir ; elles s'effaceront pour céder la place aux formations politiques modernes tournées vers la mobilisation des masses afin d'accéder aux fonctions gouvernementales par une victoire électorale. Ceci nous amène à distinguer deux phases au sein du phénomène partisan. Une *phase conflictuelle* où le gouvernement se prend par l'intrigue et la violence ou par tous les moyens possibles : les voies d'accès tantôt

(43) Les subsides de l'État aux partis, la loi sur leur financement et la présence des quatre « *Stiftungen* » constituent, par contre, des freins de nature à tempérer cette évolution.

(44) Contrairement à la CSU qui reste un parti d'électeurs.

(45) HARTWEG F., « Les partis, les Églises et les élections de 1976 », *Revue d'Allemagne*, IX (2), 1977, pp. 231-254.

n'en étant pas établies, tantôt se trouvant régentées par des procédures incapables de répondre à une demande massive de pouvoir. Elle correspond au temps des ligues, factions et groupes armés. Une *phase de négociation* lui succède et l'entente s'instaure progressivement pour régler les différends par l'application du procédé majoritaire au sein d'un système représentatif. La représentativité de celui-ci s'améliorera progressivement par l'extension du droit de vote, jusqu'à aboutir au principe du « *one man, one vote* ».

Le parti politique actuel constitue une adaptation du phénomène partisan à l'institutionnalisation du conflit négocié dans des assemblées représentatives dont l'accès fait désormais l'objet d'une lutte réglementée dans le processus électoral. On peut donc étudier le parti en tant qu'organisation s'adaptant aux nécessités du jeu parlementaire et électoral. Selon que la mobilisation électorale des masses survient dans un système politique où le conflit est déjà institutionnalisé — Parlement ou Présidence — ou non, on se trouvera en présence de partis de cadres et jacksoniens ou de partis de masse. La filière A exprime la souveraineté parlementaire — conception juridique anglaise — et la prééminence des élus sur l'appareil. La filière C correspond plus à l'idée de souveraineté nationale — conception juridique française — incarnée dans les masses et à la primauté de leur médiateur : le parti et sa base. La théorisation de Lénine pousse cette réalité à son maximum : le parti communiste s'identifie à l'avant-garde révolutionnaire du prolétariat.

Le parti machine, issu du parti jacksonien, peut se comparer à une version réifiée de la conception léninienne : l'organisation se veut pour elle-même ; programmée pour accéder au pouvoir par la voie électorale, cet impératif l'emporte sur toute autre considération. Le parti machine consacre la victoire de l'organisation sur le projet, de la forme sur le fond ou, en termes de communication, du médium sur le message.

On constate donc, dans l'analyse des partis, deux éléments invariants : une logique de l'organisation et une logique du projet ; comment accéder au pouvoir et dans quel but ? En définitive, comparer les organisations, montre que celles-ci se construisent plus en fonction des nécessités du terrain électoral que de la nature de leur projet. *En définitive, c'est Duverger qui avait raison et lui reprocher l'unidimensionnalité de sa typologie, signifiait lui intenter un mauvais procès. Si une critique doit être formulée à son encontre, ce serait de ne pas se tenir toujours au critère d'organisation et d'introduire des types de partis intitulés démocrates-chrétiens ou fascistes.* On a donc ici remis sa typologie sur le métier en supprimant les variantes relatives au projet des partis et en l'enrichissant au moyen des apports de Charlot et Neumann. On ne niera

pas la présence de concordances entre le projet et l'organisation du parti. Ainsi on ne connaît pas de parti conservateur organisé en parti d'intégration : cela peut aisément s'expliquer par la nature de leur électorat (H.2.3, cf Supra). En revanche ces derniers partis peuvent être indifféremment socialistes, communistes, catholiques ou fascistes, tandis que *Tories*, *Whigs* et *Labour* appartiennent au même lignage ! Les rapports noués entre l'organisation et le projet paraissent donc flous...

On peut donc considérer que nos hypothèses de travail résistent à l'analyse : elles ne sont pas réfutées (*falsified*). On les retiendra donc jusqu'à l'élaboration de propositions plus pertinentes.

Nous espérons également, sur un plan plus large, avoir apporté notre contribution à la réhabilitation de la démarche taxinomique en science politique. L'*épistème* qui anime les politistes s'apparente encore trop souvent à celle que Foucault relève chez les naturalistes de la Renaissance (46). Or, tant le développement des techniques quantitatives que celui d'un hyperfactualisme aussi descriptif que myope nous amène à répéter avec force l'appel lancé jadis par Lévi-Strauss (47) pour les sciences de l'homme et Stéphane Bernard (48) pour la science politique : les taxinomies constituent le passage obligé pour toute avancée scientifique.

Summary : The lineage of party organizations.

The first aim of the article is to present the lineage of party organizations integrating several « classical » approaches. Therefore a second aim is to set up a structural model able to catch the evolution of any type of modern party organization.

One assumes that Party Structure is an invariable element which subsumes several organizational translations. Some are protopartisan translations : leagues, armed and unarmed factions, parliamentary groups. Some are partisan translations : modern party organizations.

This assumptions means a corollary : organizations tend to adapt to the kind of party competition they have to afford in order to have access to governmental power. The model combines the assumptions in a two dimensional matrix.

(46) FOUCAULT Michel, *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard, 1966.

FOUCAULT Michel, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969.

(47) LEVI-STRAUSS Claude, « Réponses à quelques questions », *Esprit*, novembre 1963, p. 638.

(48) BERNARD Stéphane, *Les attitudes politiques en démocratie. Esquisse d'une typologie*, Bruxelles, Institut de Sociologie, 1968, pp. 263-264.

The first dimension is concerned with the organization's major historical goal. It takes three values : a) to elect of MP's ; b) to promote a Weltanschauung ; c) to elect the President.

The second deals with mobilization and takes three values : adapted 1° to the age of « Registration Societies » ; 2° the age of « One man, one vote system » ; 3° the post McLuhan age of electronic media.

The combination of the dimensions gives three lineages : Cadre Parties including Notability Parties, Voters Parties and Indirect Parties ; Mass Parties including Activist Parties and Social Integration Parties ; Machine Parties.

